



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-sixième session
Rome, 28-29 avril 1999

RÉPUBLIQUE DE L'UGANDA

MÉ MORANDUM DU PRÉSIDENT

UTILISATION D'ÉCONOMIES
DANS LE CONTEXTE DU
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR COTONNIER (PRÊT 360-UG)

RÉPUBLIQUE DE L'UGANDA
MÉ MORANDUM DU PRÉSIDENT
UTILISATION D'ÉCONOMIES DANS LE CONTEXTE DU
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR COTONNIER (PRÊT 360-UG)

A. Généralités

1. Le projet de développement du sous-secteur cotonnier a été approuvé par le Conseil d'administration à sa cinquante et unième session en avril 1994. Sur les 31,4 millions de USD correspondant au coût du projet, le FIDA a apporté au total 12,5 millions de USD, l'Association internationale de développement (IDA) 14,0 millions de USD, l'Organisation pour le développement du secteur cotonnier 3,0 millions de USD et le Gouvernement de l'Ouganda 1,9 million de USD.

2. Ce projet a été conçu comme un instrument destiné à faciliter la mise en oeuvre de la stratégie de relance de l'industrie cotonnière adoptée par le gouvernement. Le choix du coton - une culture pratiquée principalement par les petits exploitants - est conforme à la stratégie du FIDA visant à appuyer la diversification de la base d'exportations de l'Ouganda. Le projet a été élaboré de manière à tirer parti des réalisations du projet achevé (1993-1996) de relèvement des petites exploitations cotonnières (Prêt du FIDA N° 316 UG), projet dont les activités étaient centrées sur: l'amélioration génétique, la sélection, la mise à l'essai et la diffusion de variétés améliorées de coton; la purification des variétés et la multiplication des cultivars mis en circulation afin de disposer de semences de qualité en quantité suffisante; la promotion de la traction animale pour accroître les superficies consacrées à la culture du coton; la protection intégrée afin d'abaisser le coût de la lutte contre les ravageurs et les maladies. Ce projet porte sur l'ensemble du pays et couvre entre autres les 21 principaux districts producteurs de coton de Apac, Arua, Gulu, Hoima, Iganga, Kamuli, Kasese, Kibaale, Kitgum, Kitodo, Kumi, Lira, Luwero, Masindi, Moroto, Mbale, Mukono, Nebbi, Pallisa, Soroti et Tororo.

3. Le projet compte trois composantes:

- a) restructuration de l'industrie cotonnière, ce qui comprend les éléments suivants: cadre de réglementation, coordination et suivi des politiques, restructuration des usines d'égrenage appartenant aux coopératives pour en faire des entreprises solvables; gestion et formation à l'égrenage;
- b) renforcement des services de soutien au secteur cotonnier, en particulier ceux qui sont liés à la recherche (mettant à profit les réalisations du projet de relèvement des petites exploitations cotonnières), et vulgarisation dans les districts de Arua, Kamuli et Kasese (districts non desservis par le projet clos de vulgarisation agricole appuyé par l'IDA, 1993-1998);
- c) multiplication et distribution de semences; ouverture de lignes de crédit pour des intrants de production dans le court terme et pour la reconstitution du cheptel dans le moyen terme par acquisition de bœufs, de génisses et de taureaux («fonds de crédit»); enfin, renforcement des mécanismes d'octroi du crédit.

4. L'IDA finance les composantes a) et b) du projet, et le FIDA appuie la composante c) avec un prêt de 8,95 millions de DTS (équivalant à 12,5 millions de USD au moment de l'établissement définitif du montant du prêt). Avec les ressources du prêt du FIDA, on a créé un fonds de crédit de



6,24 millions



de DTS qui fonctionne comme un fonds renouvelable. L'accord de prêt entre le FIDA et le gouvernement a été signé le 26 juillet 1994 et est entré en vigueur le 18 novembre 1994. La date de clôture du prêt est fixée au 31 décembre 1999. L'institution coopérante est l'IDA.

B. État d'avancement de l'exécution et réalisations

5. Le déroulement du projet est dans l'ensemble satisfaisant:

- a) Lors de la dernière supervision du projet en février 1999, 46 sur les 49 usines d'égrenage (94%) avaient été transférées à des opérateurs solvables sous diverses modalités: vente ferme, entreprise conjointe, bail et/ou restructuration menée par les coopératives. Le sous-secteur a attiré d'importants investissements privés, locaux ou étrangers, qui ont financé la remise en état des usines d'égrenage en place et la construction de nouvelles dans toute la zone cotonnière. L'industrie dispose à présent d'une capacité d'égrenage excédentaire, estimée à plus de 400 000 balles ; l'utilisation actuelle de cette capacité est d'environ 150 000 balles.
- b) Un cadre de réglementation efficace est en place pour l'industrie cotonnière, principalement grâce à l'élaboration d'un cadre juridique, devenu opérationnel, et à la création d'une institution de réglementation (l'Organisation pour le développement du secteur cotonnier).
- c) Grâce aux cultivars de coton purifiés 'SATU-95' et 'BPA-95' et à d'autres cultivars améliorés, mis au point dans le cadre du projet de relèvement des petites exploitations cotonnières, ainsi qu'à la constitution systématique de réserves de semences certifiées, les activités du projet ont permis d'augmenter fortement la production de coton-fibre, qui est passée d'environ 10 000 balles par an avant l'intervention à plus de 150 000 balles aujourd'hui - essentiellement sous l'effet de l'amélioration de la pureté et de la qualité des semences, de l'utilisation accrue d'intrants de production et du perfectionnement des techniques culturales. L'accroissement de sa production de coton de bonne qualité a permis à l'Ouganda d'entrer à nouveau sur le marché mondial du coton.
- d) Des progrès concrets ont été également réalisés pour ce qui est du renforcement des capacités de certains intermédiaires de micro-financement qui devraient jouer prochainement un rôle essentiel dans la prestation de services financiers dans les zones rurales, en particulier dans le secteur de l'investissement à court terme et des échanges commerciaux.
- e) Sur le montant de 6,24 millions de DTS du fonds de crédit mis en place au titre du prêt du FIDA, environ 4,39 millions de DTS ont été décaissés sous forme de prêts à court terme accordés principalement à des égreneurs à titre individuel, aux associations d'égreneurs et d'exportateurs de coton et à l'Organisation pour le développement du secteur cotonnier, pour l'achat et la distribution d'intrants de production, notamment de semences et de produits chimiques à usage agricole. Le solde de 1,85 million de DTS devrait rester non engagé et non dépensé d'ici la date de clôture du prêt, du fait que la demande de crédit à moyen terme pour la reconstitution du cheptel et l'investissement dans des entreprises agricoles dans les zones de production de coton ont été inférieurs aux prévisions.

6. Dans l'ensemble, le projet de développement du sous-secteur cotonnier a eu une incidence de plus en plus bénéfique sur les petits producteurs, en particulier dans les zones du Nord et du Nord-Est

du pays, où l'investissement dans l'industrie cotonnière reste la seule grande option viable dans le cadre de l'effort national de lutte contre la pauvreté. Le bilan des activités du projet pendant la période d'exécution restante et au-delà dépendra en grande partie de l'ampleur des réformes du sous-secteur et de leur effet dans la durée, de la mesure dans laquelle les pratiques culturales seront encore améliorées, en particulier dans le domaine de la lutte contre les ravageurs et les maladies, et de l'efficacité des institutions responsables de la diffusion de la technologie, de la prestation de services financiers ruraux et de la coordination de la participation des petits exploitants à l'industrie cotonnière. Etant donné que la Direction de la vulgarisation agricole du Ministère de l'agriculture, de l'industrie des produits animaux et des pêches a été dissoute (juillet 1998) et que la responsabilité de la coordination à l'échelon national de la diffusion de technologies incombe maintenant à l'Organisation nationale de la recherche agronomique, déjà chargée de l'élaboration des techniques, il est essentiel d'appuyer le système national de recherche et de vulgarisation dans cette lourde tâche. Par ailleurs, comme les projets de vulgarisation et de recherche agronomique soutenus par l'IDA (1993-1999) viennent de prendre fin, il est indispensable de continuer à appuyer les activités de recherche et de vulgarisation, en attendant le lancement d'interventions complémentaires.

C. Économies réalisées sur les fonds du prêt et utilisation proposée

7. Les missions de supervision du projet de développement du sous-secteur cotonnier, conduites par l'IDA en juillet 1998 et en février 1999, en collaboration avec le gouvernement, ont estimé que les 4,39 millions de DTS déjà décaissés/engagés au titre du fonds de crédit renouvelable suffiront à assurer la distribution ultérieure du crédit à l'appui de la production cotonnière. De fait, au moment de la clôture du prêt, il restera un solde inutilisé de 1,85 million de DTS (environ 2,5 millions de USD) économisé sur le fonds de crédit, et de 2,2 millions de DTS (environ 3,1 millions de USD) au titre du montant total du prêt. Les deux missions ont recommandé que ces économies soient réaffectées de manière à financer des domaines prioritaires où les activités doivent être poursuivies, intensifiées et élargies, pendant la période restante avant la clôture du prêt. C'est en se fondant sur cette économie prévue, d'un montant de 2,2 millions de DTS, que le gouvernement a présenté une demande officielle en vue d'utiliser cette somme pour appuyer d'autres activités du projet en cours - demande que le FIDA et l'IDA, en qualité d'institution coopérante, soutiennent pleinement.

8. La réaffectation proposée des 2,2 millions de DTS économisés sur le compte du prêt du projet se répartit comme suit:

- a) 580 000 DTS pour appuyer la poursuite de la mise à l'essai en exploitation de cultivars améliorés de coton, la lutte intégrée contre les ravageurs, la traction animale et d'autres activités de recherche sur le coton menées sous la coordination de l'Organisation nationale de la recherche agronomique. L'objectif est de permettre au système national de recherche d'affiner et de tester des paquets techniques améliorés, en utilisant les centres de recherche et d'information agronomique de zone;
- b) 270 000 DTS qui serviront à assurer la soudure pour les activités de vulgarisation et d'information en cours à l'échelon des districts, coordonnées par l'Organisation nationale de la recherche agronomique, compte tenu de l'importance vitale du transfert et de la diffusion de la technologie (le projet de vulgarisation agricole appuyé par l'IDA ayant pris fin);
- c) 510 000 DTS pour l'intensification des activités de diffusion de technologies et d'information sur le coton, coordonnées par l'Organisation nationale de la recherche agronomique et liées aux travaux de recherche menés dans les centres de recherche et d'information agronomique de zone;



- d) 430 000 DTS pour poursuivre les activités de suivi, les enquêtes et les analyses de données sur la production cotonnière et les opérations connexes de l'industrie cotonnière, la coordination étant assurée par l'Organisation pour le développement du secteur cotonnier;
- e) 190 000 DTS pour la coordination générale du projet, l'évaluation de l'impact et les activités complémentaires relatives à la restructuration des usines d'égrenage menées par le Secrétariat aux politiques agricoles;
- f) 220 000 DTS qui resteront sans affectation pour faire face aux imprévus.

D. Recommandation

9. L'élargissement des activités à financer au titre du projet par rapport à ce qui avait été approuvé à l'origine motive la nécessité de présenter au Conseil d'administration pour examen la demande d'utilisation des économies. Étant donné que les 4,39 millions de DTS déjà engagés au titre de fonds de crédit renouvelable seront suffisants pour poursuivre l'octroi de prêts à court terme aux petits producteurs de coton, je recommande que les économies prévues, d'un montant de 2,2 millions de DTS, qui ne seront pas décaissées au moment de la clôture du prêt soient réaffectées, pour appuyer d'autres activités prioritaires du projet, en particulier pour intensifier la recherche sur le coton, la diffusion et l'adoption de technologies, et pour suivre et coordonner la supervision. À l'exception des modifications nécessaires pour prendre en compte l'utilisation proposée des économies, les modalités et conditions spécifiées dans l'accord de prêt daté du 26 juillet 1994 resteront inchangées.